

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

RECOMMANDE AVEC AR

6° 1032/PE

Monsieur Jean-Pierre DELETOMBE

627, Grande Rue

59235 BERSEE

Lille, le **23 JUIL. 2014**

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 08/04/2014 un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante : « **agrandissement du plan d'eau situé au lieu-dit « Koëbrughe » sur la commune de LOOBERGHE** ».

Par courrier en date du 16/04/2014, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée, précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau fait donc opposition tacite à votre déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au service en charge de la Police de l'Eau un nouveau dossier de déclaration.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues à l'article L.216-10 du code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

La cellule police de l'eau, en charge de ce dossier enregistré sous le n° 59-2014-00056, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la Responsable du Service Eau Environnement
Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

n° 1033/PE

Monsieur le Maire de la commune de LOOBERGHE
Mairie de Looberghe

406 route de Cassel

59630 LOOBERGHE

Lille, le **23 JUL. 2014**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur Jean-Pierre DELETOMBE en date du 08/04/2014 concernant l'opération suivante : « **agrandissement du plan d'eau situé au lieu-dit « Koëbrughe » sur la commune de LOOBERGHE** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de **la décision d'opposition tacite** de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

La cellule police de l'eau, en charge de ce dossier enregistré sous le n° 59-2014-00056, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Responsable du Service Eau Environnement,
Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque

7. 19-2014-00056

DELETOMBE Jean-Pierre – né le 25/11/1948
627, Grande Rue
59235 BERSEE
Tél. : 03.20.32.37.69

à Bersée, le 31 Mars 2014

Courrier arrivé

- 8 AVR. 2014

DDTM du Nord / SEE

DDTM – Service Eau Environnement
Cellule Police de l'Eau
62, Boulevard de Belfort – CS 90007
59042 LILLE Cedex

SEE	A	I	P
I. Doreese			
S. Menonville			
Police de l'Eau			
SCC			
DDTM			
DDT			
DDAF			
DDP			
DDI			
DDF			
DDG			
DDH			
DDJ			
DDK			
DDL			
DDM			
DDN			
DDO			
DDP			
DDQ			
DDR			
DDR			
DDT			
DDU			
DDV			
DDW			
DDX			
DDY			
DDZ			
P : Panoptique			

SPE/ Arrivée le :

- 8 AVR. 2014

N° 469

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le dossier de déclaration d'agrandissement d'un plan d'eau situé sur la parcelle B1496 de la commune de LOOBERGHE (59630) et présentant une superficie actuelle variant de 9.000 à 11.000m² en fonction du niveau d'eau. La parcelle concernée ne fait pas partie des sites Natura 2000.

Comme vous pouvez le constater sur le plan et la vue aérienne en annexe, le projet consiste à augmenter la surface du plan d'eau existant de 5000m² environ, pour une totalité avoisinant les 16.000m². Cet ouvrage est destiné à la pratique de la chasse à la hutte (installation n° 59358DK07).

Au vu de la superficie, comprise entre 0,1ha et 3ha, et selon la rubrique 3.2.3.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, ce projet est soumis à Déclaration.

La zone d'agrandissement sera décaissée par nos soins, au moyen d'un engin agricole, sur une profondeur variant de 50 à 60cm, représentant un volume de 2750m³ environ ; cette terre sera, dans un premier temps, stockée sur la parcelle, puis évacuée.

Cette nouvelle zone sera alimentée en eau, comme pour le reste de l'étang, par capillarité ; la hauteur d'eau, directement liée au niveau des fossés qui l'entourent, variera de 5 à 20cm.

Je reste, bien évidemment, à votre entière disposition si besoin d'informations complémentaires relatives à ce projet.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

